Image not found or type unknown

# Pas compteur local commercial

Par **MendesH**, le **10/11/2021** à **11:33**

Bonjour

j'ai loué un local commercial depuis 5 ans , le propriétaire a divisé le local en deux petites locals donc pas de compteur électrique chez moi il a resté au voisin (garage de pneus) j'ai installé moi même un compteur pour tout que j'ai allumé chez moi (petite pâtisserie) , jamais mon propriétaire a mis à norme mais aussi jamais il m'a demandé de payer l'électricité, Ont l'avez dit qu'il fallait un compteur chaque local mais il a rien fait . Maintenant après 5 ans comme sa il nous a présenté une facture EDF de 4400€ à payer et il dit qui ce a diviser entre les 2 locataires, parce que comme ont sais pas qui a gaspillé plus ou moins que le meilleur ce de divider le même par 2 mais qu'on est obligé de la payer parce que ce nous qui a gaspillé. Maintenant il dit que EDF va venir en fin mettre un compteur chez moi (ce pas quand). Pourriez-vous me dire si je suis obligé de le payer? Sur mon bail il dit rien à respect d'électricité. Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés